



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 2€. BIMENSUEL. N° 431 Juillet/Août 2026
BUREAU DE DEPÔT : 5000 NAMUR



Assemblée des militants en juin 2026- LST

OSER LE RASSEMBLEMENT

Sommaire

- P.2 - MILITANCE -
**LUTTER A LONGUEUR DE
JOURNEE**
- P.3 - NOS DROITS -
-CPAS ET EPARGNE
- P.4 - ANDENNE -
**UNE VIE DE TRAVAIL
INVISIBLE**
&5 Témoignage
LA RUE...UN ENFER DE VIE
Témoignage-poème
- P.6 - ARIZONA -
TOUT LE MONDE LE SAIT
&7 - HORS CADRE -
DENONCER ET AVERTIR
- P.8 - CA SE PASSE -
**LES CONCERTATIONS
L'ASSEMBLEE DES MILITANTS**

Editorial

Depuis ses débuts, il y a une cinquantaine d'années, La Main Dans La Main est un reflet permanent des luttes et résistances à la misère portées par une multitude de personnes et de familles. Des résistances incomprises et la plupart du temps réprimées. Souvent réduites au rang de fraude sociale.

Ces dernières années, nous avons multiplié les articles que nous partageons des faits de vie de personnes et de familles. Elles y expriment leurs luttes et leurs espérances autant que les analyses qu'elles font de leur situation. Nous développons cette démarche de « dire » nos vies, nos histoires dans les ateliers famille, les Caves, les Assemblées de militants, pour un article dans le journal...

Une fois de plus ce numéro du journal reste ce porte-parole que nous intensifions pour renforcer nos résistances et interpellations face aux diverses mesures qui impactent de plus en plus la sécurité d'existence des populations les plus fragilisées.

Nos histoires montrent que contrairement à ce que certains disent de nous, nous sommes des travailleurs et travailleuses. La misère divise et nous le savons depuis toujours.

Un de nos grands défis repose dans cette force du rassemblement que nous partageons aussi régulièrement dans ce journal. Comment on a rencontré LST, ou comment se construit et s'entretient la militance. Autant de raisons d'espérer, « d'oser se rassembler » et pourquoi pas, venir pour nous rencontrer.

Luc Lefèbvre

Que celui ou celle qui a appris à lire,
lise et partage ce journal avec celui ou celle
qui n'a pas pu apprendre à lire.

LUTTER A LONGUEUR DE JOURNÉE

JOHNNY NOUS PARTAGE SA MILITANCE AU SEIN DU MOUVEMENT LST
ON PARLE DE CE QU'ON VIT, DANS UNE AMBIANCE DE REFLEXION



Camp chantier à la Caracole, 2023

RENCONTRE

J'ai connu LST par ma mère et mes tantes qui y venaient. Et mon premier vrai souvenir, c'était à la Caracole au camp chantier¹.

Jeune adulte, j'y retrouvais mon frère Alain. A ce moment-là, j'allais non-stop à LST. Pendant quelques semaines, j'ai dormi à la rue et à l'abri de nuit. J'avais 18 ans et je sortais d'une institution de placement. J'allais pour boire un café et rejoindre mes tantes.

Mon premier regard sur le Mouvement, c'était beaucoup de discussions, d'échanges : on parlait de ce qu'on vivait, dans une ambiance de réflexion. J'allais aux permanences, au groupe des jeunes, à l'atelier peinture. Mon investissement dans l'atelier famille est venu plus tard.

Au décès de mon frère. J'ai tout abandonné. Je dormais à gauche, à droite. Mon point de repère est devenu LST.

Je suis parti vivre sur Bruxelles, je me suis marié, j'ai travaillé.

Je suis redescendu à Namur, au décès de mon frère. J'ai tout abandonné, j'ai perdu mon appartement, mon travail. Je dormais à gauche et à droite. Mon point de repère est devenu LST. Et Andrée ! Je parlais beaucoup avec elle. Et les camps chantier de la Caracole. D'ailleurs, c'est après un chantier que j'ai retrouvé un emploi en tant que peintre en bâtiment. Je suis parti à Liège pendant 5 ans, j'ai eu deux enfants. Puis, je me suis séparé, et dans cette période, mes filles ont été

placées. C'était un moment très difficile.

M'INVESTIR

J'ai repris contact avec LST et j'ai commencé à m'investir : les réunions à Bruxelles, les Agoras, l'atelier famille, le Parlement de Wallonie et la journée du 17 octobre.

Pouvoir parler à quelqu'un de ce qu'on ressent et ce qu'on vit quand on place nos enfants, c'est important.

Investir dans l'atelier famille, cela m'a permis de parler, et de déverser mon trop plein de colère. Pouvoir parler à quelqu'un de ce qu'on ressent et ce qu'on vit quand on place nos enfants, c'est important. Et puis en parler devant toutes les personnes du SPJ. Grâce à cela, grâce à toutes nos réflexions, prises de paroles, prises de recul, mes filles sont revenues plus souvent à la maison. Elles sont aussi rentrées en week-end et pour les vacances. Avant ce n'était pas imaginable pour les services, tout était toujours remis en question.

DIRE ET SE BATTRE

Il a fallu ces groupes de réflexion, et le changement d'institution. C'est difficile à admettre mais ça dépend d'une institution à l'autre alors que c'est la même loi. J'avais pris l'habitude de faire des photos à la gare quand je les récupérais (comment elles étaient habillées), et de même quand elles retournaient à l'internat. Je devais toujours me justifier. C'était la cata.

Le fait qu'elles étaient placées loin me posait aussi problème. Ce qui me dérangeait, c'était quand l'une était dans les Ardennes, l'autre beaucoup plus loin chez sa mère. Je devais faire le grand tour et j'en avais pour trois heures, et quand la cadette n'était pas à temps à la gare, je devais prendre le train suivant, et c'était des disputes non-stop à cause de ça.

Sur Namur, je vivais dans un logement insalubre. J'ai voulu déménager et j'ai trouvé à Ciney. J'y suis resté, surtout parce que mes filles ont changé d'école, elles ont été inscrites très proche de chez moi. Je les voyais quasi tous les jours à la sortie de l'école. Et c'est pour ça que je me suis calmé,

point de vue déménagement, boissons... Quand elles ont encore changé d'école, j'ai décidé de rester, le SPJ était d'accord qu'elles prennent le car pour venir à la maison. C'est quand j'ai partagé mon témoignage dans notre colloque sur « soutenir le lien » que les choses ont vraiment commencé à changer. J'ai eu mon mot à dire en tant que parent, sur l'école, leurs vêtements, et tout ce qui les concernait.

Avant de nous juger, s'il vous plaît apprenez à nous écouter.

CONFIANCE

Luttes, solidarités, travail. Je retiens en premier le mot « luttes ». Parce qu'il nous faut lutter à longueur de journée pour avancer. J'en ai parlé pour l'aide à la jeunesse.

Lutter tous les jours. Lutter c'est aussi toujours tout prouver. Pourra-t-on un jour nous faire confiance ? Avant de nous juger, s'il vous plaît apprenez à nous écouter.

Les problèmes de la société, c'est dans plein de domaines. Après mes opérations à l'épaule, au cœur, aux intestins, je ne peux plus travailler. Depuis que ma fille est majeure, je ne perçois plus qu'un taux cohabitant. Comment font les gens dans ce cas ? Heureusement que j'ai pu m'arranger avec l'administrateur de ma fille, sinon, c'était intenable.

Tout devient inquiétant dans ce qu'on vit : par rapport au logement, ça devient de plus en plus cher et les revenus ne remontent pas pour autant, mais par contre les loyers remontent, les logements sont rares. Donc, c'est de pire en pire. Mon père est dans une maison de repos, sa pension ne suffit pas, ce sont les enfants qui contribuent. Tu sens bien cette différence qui se marque de plus en plus entre ceux qui ont beaucoup d'argent et les autres. Même quand tu travailles, tu n'as parfois qu'un petit salaire. Pourquoi ne les augmente-t-on pas ? Les plus riches, on les favorise encore plus ! Au point de vue de la société, c'est de pire en pire.

Johnny

¹ https://www.mouvement-lst.org/troc_caracole.html

CPAS ET EPARGNE

*Le CPAS tient-il compte de l'épargne des personnes qui s'adressent à lui ?
Peut-il exiger de vider d'abord le compte d'épargne avant de demander l'aide du CPAS ?
La réponse varie selon que le CPAS examine l'octroi du RIS (voir journal précédent)
ou d'une aide sociale ordinaire.*

ÉPARGNE ET AIDE SOCIALE FINANCIERE

La condition d'octroi de base de l'aide sociale financière est l'impossibilité de vivre conformément à la dignité humaine malgré les ressources dont on dispose déjà.

Cette condition de « besoin » n'est donc pas évaluée, comme pour le RIS, en fonction d'un barème légal (c'est-à-dire en comparant les ressources dont on dispose déjà par rapport au montant du RIS auquel on pourrait prétendre).

Cet « état de besoin » est évalué au cas par cas, en fonction notamment de son budget : quelles sont mes ressources (RIS, allocation sociale, salaire, allocations familiales, revenus de l'ALE, etc.), et quelles sont mes dépenses habituelles (loyer, charges locatives, assurances, alimentation, déplacement, etc.).

L'épargne (provenant d'un héritage ou de toute autre origine) est un élément dont le CPAS tient compte dans l'établissement du budget.

Le CPAS appréciera différemment la situation de besoin, c'est-à-dire la capacité de faire face à une situation difficile, susceptible d'attenter à la dignité humaine, avec ses propres ressources, selon qu'on dispose d'un compte d'épargne avec 0 €, 10.000 € ou 100.000 €.

Généralement, le CPAS n'impose pas de dépenser d'abord la totalité de son épargne avant d'introduire une demande d'aide. De même, le CPAS n'impose pas à un propriétaire de vendre d'abord son logement et de se débrouiller avec l'argent de la vente, avant de se présenter au CPAS.

Tout dépendra de la demande d'aide : s'il s'agit d'une aide unique pour apurer une dette de loyer, un décompte de régularisation des charges locatives ou une facture d'hôpital, il est possible que le CPAS refuse en invitant la personne à payer avec l'argent de son épargne.

Par contre, s'il s'agit d'une aide financière mensuelle (à la place du RIS auquel le demandeur n'aurait pas droit, ou en complément des revenus existants mais insuffisants pour atteindre l'équivalent du RIS), il est possible que le CPAS accorde l'aide sans exiger de « vivre » d'abord sur son épargne jusqu'à la dépenser complètement.

L'aide sociale est en effet non seulement curative (c'est-à-dire payer une dette ou une facture), mais également préventive, (par exemple le CPAS peut décider d'intervenir sans exiger de dépenser d'abord l'épargne qu'il estime nécessaire de conserver en vue de dépenses futures, comme un prochain déménagement avec tous

les frais d'installation dans un nouveau logement).

Il arrive d'ailleurs que l'aide sociale accordée par le CPAS prenne la forme d'une guidance budgétaire, non seulement pour payer les factures, mais également dans le but de constituer une épargne afin de couvrir des frais futurs (comme la constitution d'une garantie locative et le paiement des premiers loyers).

Octroi d'une aide sociale et existence d'une épargne ne sont donc pas incompatibles. Tout dépendra à la fois du montant de l'aide sociale envisagée, et du montant de l'épargne disponible.

ET SI L'EPARGNE A ETE DEPENSEE ?

Pour le RIS, le CPAS pourrait estimer qu'utiliser toute son épargne à une dépense qui serait jugée « inutile » (une croisière, un investissement risqué en bitcoins, une voiture très coûteuse) revient à se priver de ressources dont on aurait pu disposer (c'est-à-dire les « intérêts théoriques » calculés comme expliqué dans le journal précédent), ce qui pourrait faire obstacle à l'octroi du RIS parce que la condition d'« insuffisance des ressources » ne serait pas remplie.

Pour l'aide sociale, la logique est différente. Puisque son but est d'assurer le respect de la dignité humaine, le CPAS ne pourrait refuser d'intervenir au motif que le demandeur serait « fautif » ou aurait mal géré son épargne en la dépensant pour des choses jugées « inutiles » ou « non indispensables ».

Le CPAS devra prendre acte qu'il n'y a plus d'épargne disponible et analyser l'état de besoin sans en tenir compte.

Philippe Versailles



UNE VIE DE TRAVAIL INVISIBLE

Un militant nous partage son parcours de formation et de travail

DEPART DIFFICILE

J'ai travaillé presque toute ma vie. Dans le bâtiment, le jardinage, l'horticulture, comme agent d'entretien polyvalent dans les écoles, comme éboueur mais aussi déménageur ou bien encore dans une scierie. C'était le plus souvent des contrats courts, de l'intérim, de l'ALE, des formations non reconnues. Il faut toujours s'adapter, toujours recommencer.

J'ai d'abord commencé mon service militaire en 1986 pendant un an et demi. Pour moi, c'était une très belle expérience. Ensuite, j'ai travaillé avec mon frère à Bruxelles dans la démolition. J'ai arrêté parce que l'employeur ne payait pas.

J'ai travaillé au BEP de Namur pour l'entreprise comme chargeur-éboueur pendant 3 ans. Là, j'ai commencé à avoir mal au dos et des problèmes respiratoires. A l'époque, je retrouvais du boulot assez facilement.

D'ailleurs, j'ai vite retrouvé un emploi comme cloueur de palettes dans une scierie. J'ai eu mes premières promesses d'engagement et j'y suis resté 5 ans de 1989 à 1993.

Je suis tombé en maladie pour retomber au chômage quelque temps. Puis, j'ai trouvé un emploi chez Vermiculite Perlite et Sibli à Andenne. Mon rôle était le remplissage de sacs et parfois les péniches. Mais encore une fois, on ne me payait pas.



Illustration de l'atelier créatif printemps 2026 LST Andenne asbl sur les résistances.

FORMATION, ALE, INTERIM... ET J'EN PASSE

Un peu plus tard, de 1993 à 1995, j'ai suivi une formation en horticulture à Géronsart. C'est à cette période-là que ma compagne est décédée.

En 1996, j'ai suivi une formation comme peintre en bâtiment. En 1998, j'ai fait de l'ALE en tant que jardinier, 1999 ALE en tant que garde-chasse mais aussi de l'intérim comme ouvrier paveur, comme ouvrier d'entretien en parcs et jardins et

également ouvrier d'entretien polyvalent à l'école d'Havelange.

De 2005 à 2006, j'ai intégré une entreprise de formation par le travail en horticulture et création de jardin à Wanze. J'avais déjà suivi une formation en horticulture mais c'était pour accompagner le fils de mon voisin pour ne pas qu'il y aille seul.

J'ai été engagé en tant qu'aide chauffagiste pour la ville d'Andenne. Je suis retourné en ALE pour travailler comme jardinier chez des particuliers mais aussi en tant qu'agent d'entretien polyvalent à l'école Saint-Joseph de Ciney pour de petites réparations, lavage des vitres, peinture, entretien des pelouses et des haies, etc.

J'ai aussi fait du travail à la chaîne et ensuite, j'ai trouvé un emploi en tant que déménageur.

En 2009, j'ai à nouveau fait de l'ALE en tant qu'ouvrier d'entretien parcs et jardins. Par la suite, j'ai travaillé comme serveur chez le traiteur à l'Olival mais malgré que ça tournait bien, l'entreprise a fait faillite.

De 2010-2012, j'ai trouvé un emploi comme ouvrier d'entretien polyvalent d'un service technique.

Ensuite, j'ai suivi une formation en sylviculture et je suis parti du côté de Wartet travailler pour un petit pépiniériste (occasionnel) qui me payait en noir et à Tihange pour une pépinière où là j'attendais mon contrat.

On nettoyait aux centrales Belgacom à Huy et quand j'ai insisté pour avoir mon contrat, il m'a viré.

Entre 2012-2015, j'ai fait de l'ALE en entretien parcs et jardins. Puis, j'ai travaillé pour un petit indépendant parcs et jardins qui faisait les châteaux (en APE je crois).

J'ai aussi travaillé comme déménageur chez Ghenne. J'ai arrêté aussi car on ne m'a pas fait signer de contrat. Comme d'habitude, des fausses promesses. Ensuite, je suis retombé au chômage.

J'étais fâché, même très en colère. Parfois, certaines entreprises nous prennent pour des pigeons.

De 2019 à 2020, j'ai travaillé 3 mois en tant qu'ouvrier urbain à Flémalle mais encore une fois, on m'a promis monts et merveilles et mon seul droit était celui de retomber à nouveau sur le chômage.

S'INVESTIR SANS ÊTRE RECONNU

Depuis 2020, je n'ai plus vraiment cherché d'emploi. J'étais fâché, même très en colère. Parfois, certaines entreprises nous prennent pour des pigeons.

Je suis content de tout ce que j'ai fait, même les ALE. Ça marchait bien le bouche à oreille. A défaut d'un travail, j'avais mon ALE.

Finalement, je ne regrette pas ma vie professionnelle. Maintenant, j'arrive à un âge, c'est du passé.

Je suis content de tout ce que j'ai fait

Dans tout mon parcours, je réalise que je n'ai fait que des petits contrats, des intérim sans jamais avoir eu de sécurité. C'est pour nous faire perdre la tête. On me demandait ce que je comptais faire. Je ne sais plus quoi faire. Aucun patron ne veut de moi.

Chaque fois que j'ai retrouvé un travail, c'était hyper motivant. Mais chaque fois, j'ai dû faire une croix dessus. Ça m'a dégoûté.

L'aide sociale, c'est comme le FOREM, je n'en veux pas. J'ai pratiquement travaillé 20 ans mais avec des petits contrats et formations.

En 2020, j'ai suivi une formation à Neuville en Condroz pour terminer ma formation commencée à Wanze.

Mon dernier contrat pour une commune de Liège, ça a duré 3 mois. Je me suis investi. Ouvrier urbain (nettoyer les rues, etc.). J'aimais ça mais j'ai servi de renfort temporaire de 3 mois. A la fin du 3ème mois, on m'a dit d'aller au bureau.

Ils n'ont pas renouvelé le contrat. J'ai demandé pourquoi. Je me suis fâché car je m'étais vraiment beaucoup investi pour être engagé et ça ne me plaisait pas de retourner au chômage.

Ça m'a cassé, je ne veux plus chercher du travail.



Illustration de *La dignité... parlons-en ! : un livre enraciné dans la mémoire des membres de LST et leurs rapports avec les CPAS*

REFUSER DE DISPARAÎTRE

Et puis un jour, le courrier tombe. Je suis exclu du chômage. Pourtant, je n'ai jamais voulu être au chômage. Pour moi, travailler, ce n'est pas seulement gagner de l'argent.

C'est exister, être utile, avoir une place. Quand je travaillais, je me sentais quelqu'un.

« On enlève la valeur humaine d'une personne parce qu'elle est pauvre. »

Quand le travail s'arrêtait, c'est toutes mes valeurs qui semblaient s'effondrer.

Aujourd'hui, je vois un système qui fabrique l'exclusion. Des politiques qui parlent d'emploi sans regarder les parcours. Des médias qui montrent des images mais jamais les combats. Des dispositifs qui contrôlent, culpabilisent, classent.

Je refuse l'idée que les personnes pauvres n'ont plus rien à apporter. Je refuse qu'on les réduise à des chiffres, des fraudes, des coûts.

La limitation du chômage à deux ans, je vis ça comme une violence sociale. C'est un basculement de la sécurité sociale vers l'assistance.

« Je ne veux pas être mort en étant vivant. »

De citoyen, on bascule vers des personnes "hors radars".

Aller au CPAS ? Pour moi, c'est descendre d'un étage dans la dignité.

Pas parce que les personnes qui y vont valent moins — mais parce que le système les y fait glisser.

« Je ne veux pas être mort en étant vivant. »

Je parle de fatigue, d'un corps usé, de pensées sombres parfois. Mais aussi de me ressourcer par différents moyens : la nature, le silence, la réflexion, le pardon envers moi-même.

APPEL A LA SOLIDARITE

Malgré ma colère, je ne veux pas opposer les gens entre eux.

Je pense qu'on doit rester unis : travailleurs, chômeurs, personnes au CPAS, malades, jeunes et moins jeunes.

Nous devons continuer de nous battre sans jamais rien lâcher quand il s'agit de nos droits, notre sécurité d'existence et notre dignité. Parce que ce qui est en jeu dépasse ma propre histoire.

C'est la place que notre société laisse - ou retire - à celles et ceux qui ont pourtant tenu debout.

Aujourd'hui, je n'ai plus de sécurité. Je suis comme un funambule sur un fil sans rien pour me rattraper.

J.V.

LA RUE ... UN ENFER DE VIE

*Il se peut qu'un beau jour
Je me repose enfin ... enfin !
Là, je poursuis mon parcours
En ayant froid, en ayant faim.*

*Huit ans, huit ans de mendicité
Et ne jamais dormir qu'à moitié ;
La peur au ventre et à l'affût
Je me réveille, un peu perdu*

*Je rêve de jours bien meilleurs
Peuplés de vrais coups de cœur ;
Que mes enfants, enfin, soient fiers
Que dans la rue, ne soit plus leur père.*

*En attendant, par tous les temps
Je vais, je viens...sans logement ;
Et pourtant ... si belle serait ma vie
Si je pouvais retrouver ma famille.*

Hervé Borsu

TOUT LE MONDE LE SAIT, UNE PERSONNE AVERTIE EN VAUT DEUX

AFIN DE DOUBLER NOS CAPACITÉS DE RÉSISTANCES, D'INTERPELLATIONS DEVANT LE DÉVELOPPEMENT DES VIOLENCES
INSTITUTIONNELLES PROPAGÉES PAR LES POLITIQUES « ARIZONA » VOICI UNE ACTUALITÉ DONT ON RISQUE
DE NE PAS MESURER TOUTE L'IMPORTANCE PAR MANQUE D'INFORMATION ET DE VIGILANCE

LA LOI ORGANIQUE DES CPAS FÊTE SES 50 ANS

¹Après la loi du Minimex en 1974 dont on fêtait les 50 ans en 2024 ; c'est bientôt au tour de la loi organique du 8 juillet 1976, qui crée les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) en Belgique. Elle définit leurs rôles, leur organisation et leur administration, pour garantir l'aide sociale à toute personne.

Pour son cinquantième anniversaire, cette loi va devoir s'adapter aux orientations actuelles imposées par les choix politiques de l'Arizona, et ceux de la majorité MR- Engagés en Région Wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Voyons ci-dessous l'état d'esprit politique qui en 1974 initiait la loi du Minimex et la loi organique des CPAS en 1976, sur base d'orientations politiques bien différentes de ce que nous avons actuellement.

EN 1970, DANS LES DÉBATS PARLEMENTAIRES PRÉPARATOIRES À LA LOI DU MINIMEX, VOICI CE QUI SE DISAIT :

...« Parmi les causes immédiates des situations de misère, de pauvreté et de détresse, il faut citer principalement : la faiblesse des revenus, l'ignorance, la maladie et l'invalidité, un comportement déviationniste, Il faut y ajouter d'autres causes, plus profondes encore : l'évolution de la société, les structures socioéconomiques, la répartition inégale des revenus, l'impossibilité d'exercer une pression politique, l'insuffisance de la sécurité sociale et de la politique fiscale.

Tout effort sérieux en vue d'éliminer la pauvreté se heurte à des structures sociales entièrement fondées sur



l'inégalité, parce qu'il faut trouver des fonds pour les pauvres aux dépens des riches – ou de ceux qui, du moins, sont plus riches – mais aussi parce que les tentatives de cette nature mettent en péril un ordre de valeurs qui consacre l'inégalité sociale et les privilèges existants.

Tant que la société sera organisée sur une base résolument compétitive, il paraît inéluctable que l'échec de certains reste une réalité. »...²

Devant une telle conscience politique affirmée dans les années 70 par le législateur, comparée avec les orientations des politiques mises en œuvre par les Gouvernements actuels, nous avons les plus grandes craintes.

MR ET ENGAGÉS, DES PROJETS CACHÉS ?

Avant les élections de 2024, les programmes de certains partis actuellement au pouvoir ne laissent pas imaginer la violence avec laquelle de nombreuses mesures allaient impacter la sécurité d'existence des populations les moins bien loties.

En matière d'exclusions du chômage et suite aux modifications dans les règles d'accessibilité et de durée pour le bénéfice de ces allocations, de nombreuses personnes seront ainsi exclues à vie du droit aux allocations de chômage, et parfois aussi, du bénéfice d'autres secteurs de la Sécurité Sociale.

Depuis 2022, à l'occasion de 17 octobre, nous questionnons les faits de « déshumanisation » de nos sociétés et de nos institutions.

En 2025 nous soulignons qu'avec les mesures décidées ou en cours d'élaboration, nous atteignons un niveau de maltraitance augmenté de trahisons par rapport à des socles qui sont des fondements de notre Etat social et de notre démocratie.

Entre autres, le Pacte social de 1944, dont les principes organisent et régulent la concertation sociale dans un Etat de droit. A ce niveau, on constate que les pouvoirs publics ne respectent pas des décisions prises par des instances supérieures telles que le Conseil d'Etat, ou d'autres cours internationales.

Les derniers événements pour faire passer le décret -enseignement-, hors des procédures réglementaires du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en est un exemple supplémentaire. On peut donc s'attendre à tout en termes « d'interprétations » de la loi qui cadre le revenu d'intégration sociale pour faire coller au plus près l'application de cette loi avec les exigences actuelles en matière d'activations.

Dans le climat du « tout à l'emploi », (voire pour certains virtuels) et les marges « d'arbitraires » qui demeurent avec le PIIS, nous sommes inquiets de ce qui sera fait des intentions humanistes des législateurs de 1974 et 76. A cela on peut ajouter d'autres points précis liés au RIS, ou le projet commun MR-Engagés de supprimer les CPAS en les intégrant aux communes.

Luc Lefèbvre

¹ LST VOIR ACTUALITES DU 6 JUIN 2026
[HTTPS://WWW.MOUEMENT-LST.ORG/](https://www.mouvement-lst.org/)

² LST : UNE « EVALUATION » DE LA LOI DU MINIMEX ET D'AUTRES
LOIS CADRANT AVEC L'ETAT SOCIAL

ACTIF. [HTTPS://WWW.MOUEMENT-LST.ORG/PUBLICATIONS_2003-10-17_DIGNITE.HTML](https://www.mouvement-lst.org/publications_2003-10-17_dignite.html)

HORS CADRE

DÉNONCER ET AVERTIR !

*Avec le gouvernement Arizona, les coupes dans la sécurité sociale se font à la tronçonneuse !
En atelier reflet, nous avons réalisé des vitrines pour dénoncer ces attaques à la solidarité.
Mais aussi pour renseigner ceux qui sont contraints de faire appel au CPAS sur leurs droits.*



Le CPAS nous dit :

Il faut utiliser d'abord votre compte d'épargne

Si vous êtes propriétaire, pas de RIS

C'EST FAUX !

La loi dit :

Le CPAS applique les règles suivantes pour prendre en compte votre épargne.

Montant de l'épargne	Pourcentage à prendre en compte
inférieure à 6 200 EUR	0 EUR par an
entre 6 200 EUR et 12 500 EUR	6 % par an
supérieure à 12 500 EUR	10 % par an

Votre RIS mensuel est donc diminué de ce pourcentage.

Le CPAS doit recalculer chaque année le montant à déduire du RIS, en fonction de la diminution ou de l'augmentation de votre épargne.

Vous pouvez aussi demander **une révision** si votre épargne change.

Ref : Droits Quotidiens

La loi dit :

Vous avez droit au revenu d'intégration sociale (**RIS**) même si vous êtes propriétaire d'une maison ou d'un appartement. Le CPAS ne peut pas vous obliger à vendre avant de vous aider.

Si vous habitez dans un immeuble qui vous appartient, c'est une ressource, parce que vous n'avez pas de loyer à payer.

Pour chiffrer cette ressource, le CPAS tient compte du revenu cadastral. On a droit à bénéficier du RIS complet si le revenu cadastral ne dépasse pas celui d'une habitation modeste.

Ça se passe

LES CONCERTATIONS

Depuis la publication du Rapport Général sur la Pauvreté en 1994, nous participons chaque année aux concertations organisées à Bruxelles par le Service de lutte contre la pauvreté.

Tous les deux ans, le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale publie un Rapport consacré à un thème spécifique lié à la pauvreté. Le Rapport précédent (publié en décembre 2025) portait sur les services publics.

Le Service a déjà publié 13 Rapports bisannuels. Le Rapport est un travail collectif, fruit d'un dialogue intensif mené au cours de plusieurs réunions de concertation.

La thématique du « travail » a été choisie pour le processus de concertation à venir et le futur Rapport. De juin 2026 à octobre 2027, le dialogue et la concertation porteront donc sur ce thème. L'objectif final est de remettre, fin 2027, un rapport contenant des recommandations sur la thématique du travail aux responsables politiques en Belgique, à différents niveaux de compétences.

ASSEMBLEE DE MILITANTS



Lors de la dernière assemblée des militants du 06 juin 2026 à Namur, nous avons poursuivi notre réflexion ensemble sur « comment se réapproprier notre histoire ». De plus en plus d'informations fausses circulent dans la presse et chez les politiciens : (« chômeurs profiteurs », chiffres de revenus extorqués de manière malhonnête et sortis d'un contexte, « malades de longue durée qui se la coulent douce », ...). Comment se réapproprier notre histoire et témoigner de ce que nous vivons réellement comme réalités ? Quels sont plus particulièrement nos parcours de travail et de formation, les réalités auxquelles on a dû et doit encore faire face aujourd'hui ? Quelle analyse en faisons-nous ? Deux militantes nous avaient partagé précédemment leur parcours de travail/formation.

Lors de notre assemblée, nous avons poursuivi cette démarche d'écoute de parcours de travail, d'échanges et d'analyse. Nous nous sommes posés les questions :

- « Dans les différentes étapes de ton parcours, qu'est-ce qui t'a permis de garder un minimum de sécurité d'existence, de garder la tête hors de l'eau ? »
- « Qu'est-ce que tu identifies comme « mensonge », c'est-à-dire des moments où on t'a fait espérer quelque chose qui n'est jamais venu ? Ou à l'inverse, des moments qui ont été source de réelles perspectives positives d'avenir pour toi ? »

Ces assemblées sont l'occasion de nous retrouver et de continuer à construire ensemble une parole d'interpellation au départ de nos histoires de vie !

« LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro
D'Andenne, de Condroz-Famenne-Ardenne, de Namur, du Hainaut : Andrée, Cécile, Francine, Johnny, Hervé, Isabelle, Luc, Patricia, Philippe, Sandra et Vincent.

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condruz-Famenne-Ardenne asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :

LST Hainaut
Tél : - 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387
Sur Tubize
C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUVEMENT-LST.ORG
federation@mouvement-lst.org



ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 20 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles
(Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne
(Direction générale de l'économie et de l'emploi).



IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter.
Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil... Bonne lecture !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG